

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 21 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt et un** du mois de **mars** à **17 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 mars 2017.**

Date d'affichage : **13 mars 2017.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etait absent : M. Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO -
M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. VASELLI -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2017/11 Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016
POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose la situation aux membres présents :

- Considérant **LE BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE**,
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016,

- Constatant les résultats suivants :

Excédent en fonctionnement de	107 236,27 €
Excédent en investissement de	165 279,88 €

- Constatant les excédents antérieurs suivants :

Excédent en fonctionnement de	458 972,03 €
Déficit en investissement de	- 34 243,32 €

- Constatant les résultats de clôture 2016 suivants :

Excédent en fonctionnement de	297 141,98 €
Excédent d'investissement de	131 036,56 €

- Constatant le montant des restes à réaliser :

Déficit d'investissement de	- 47 577,00 €
-----------------------------	---------------

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2016 présentée par Monsieur le Maire pour le budget de la Commune comme suit :

Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	297 141,98 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO